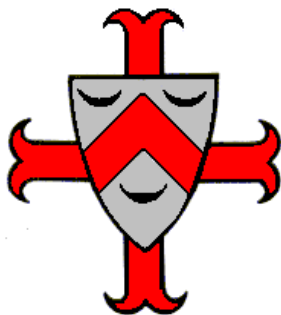


le 23 janvier 2018



**COMMUNE
DE
COBRIEUX
59830**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 16 JANVIER 2018 – 20 H 15**

Présents : Jean DELATTRE, Maire, Gérard NOCK, Rita TRINEZ, Patrick LEMAIRE, Adjoint, Chantal BAERT, Lise MIGNON, Alain DECHAUME, Patrick LESAGE, Rufin COCHETEUX, Christophe VANHALST, Christophe THIEBAUT et Pauline LAHOUSSE.

Excusé ayant donné procuration : Martial CARIDROIT qui mandate Alain DECHAUME.

Absente : Gaëlle VITTRANT

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire présente ses vœux aux membres du Conseil Municipal. Il accueille Annie PEELMAN, nouvellement nommée par le quotidien local correspondante pour la commune. Annie PEELMAN couvrira l'ensemble des événements.

Ordre du jour

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 16 novembre 2017

Intervention de Gérard NOCK qui corrige quelques erreurs de grammaire. Pas d'autre remarque, le procès-verbal est approuvé par 11 voix, 2 abstentions : Lise MIGNON et Patrick LESAGE absents lors de la séance.

2 – Modification du règlement du PLU : examen et approbation du projet

Monsieur le Maire a informé par mail du retrait de ce point de l'ordre du jour. Le bureau d'études n'ayant pas transmis les documents, ce point est reporté à la prochaine séance.

3 – Convention d'installation d'un abri bus rue du Mazet autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention entre le Conseil Départemental et la Commune

Monsieur le Maire rappelle : le Conseil Municipal a décidé de l'implantation d'un abri-bus rue du Mazet, au point d'arrêt implanté par la Conseil Départemental, gestionnaire du réseau bus. Pour cet abri-bus, la commune est subventionnée, au titre des amendes de police, à hauteur de 1 327,73 € sur une dépense de 1 978,00 € HT (pose et fourniture). Monsieur le Maire précise que cet ouvrage est réalisé en bois, d'essence locale tant que possible, par la Société qui a réalisé le préau de l'école.

Les travaux de gros œuvre seront traités en interne (dalle ou plots).

Christophe THIEBAUT se charge de calculer les dimensions à prévoir pour le gros œuvre.

Une convention doit être signée entre la Commune et le Conseil Départemental pour valider cet aménagement, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à l'autoriser à signer la convention. A l'unanimité, les Elus autorisent Monsieur le Maire à signer avec le Représentant du Département, la convention relative à la pose d'un abribus et à son entretien ultérieur.

4 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention fourrière avec la Ligue Protectrice des Animaux

La commune a obligation de gérer les animaux errants (art. 211-24 du Code Rural). Cette obligation peut être déléguée par convention. La commune s'associe depuis plusieurs années à la Ligue Protectrice des Animaux implantée à LILLE.

Rufin COCHETEUX demande si ce service a déjà été appelé sur la commune. Oui, répond Monsieur le Maire. Tout comme Lise MIGNON qui explique avoir du appeler pour un chien errant et évoque la compétence des services de la LPA qui sont intervenus rapidement et ont géré la bête avec professionnalisme.

La convention arrive à son terme, il y a lieu de renouveler pour une période de deux ans. Coût : participation annuelle de référence par habitant : 0,6153 x 534 habitants.

Monsieur le Maire demande aux Elus de l'autoriser à signer ladite convention. A l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention fourrière avec les services de la LPA.

5 - Dossier reconstruction/réfection rue des Prés : autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demandes de financement : DETR – VILLAGES ET BOURG – Amendes de Police

Monsieur le Maire explique : les services de l'Etat, du Département, etc, ont lancé les appels à projet pour l'année 2018.

Le prochain chantier que la commune envisage d'engager, est la réfection de la rue des Prés. Pour financer les travaux, la commune doit obtenir des accords de subventions, avant d'engager une quelconque décision, précise Monsieur le Maire. Le schéma pour les subventions est le suivant : les dossiers doivent être déposés, avant la mi-février notamment pour la DETR, pour instruction et décision entre juin et septembre, selon les partenaires financiers. Le second intérêt à déposer les dossiers de subvention est, qu'en cas de non octroi en 2018, le dossier sera présenté à nouveau en 2019 et aura alors un caractère prioritaire, ce qui n'engage cependant en rien une décision.

Monsieur le Maire précise encore que les travaux, selon la décision antérieure du Conseil Municipal, ne seront entrepris qu'à obtention des subventions et en tout état de cause au plus vite fin 2018.

Au niveau de la Maîtrise d'Oeuvre, Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune à l'Assistance Technique de la Communauté de Communes. La Maîtrise d'Oeuvre pourrait être confiée à ce service. Montant des honoraires : 1 % du montant hors taxes du chantier.

Une première rencontre a eu lieu sur place, la question s'est posée d'enlever ou non les pavés. Comme il est difficile de répondre à cette question avant d'avancer plus loin dans le cahier des charges, il sera présenté un devis chiffrant le retrait des pavés. Si ce n'est pas nécessaire cette ligne sera supprimée. Les travaux qui pourrait être envisagés sont : un trottoir en pavés béton dans l'esprit de la Petite Rue, une couche de roulement, la reprise des eaux pluviales. La commission travaux travaillera sur ce projet.

Rita TRINEZ demande quel est le délai pour engager les travaux après octroi des subventions ?

Deux ans, répond Monsieur le Maire, avec possibilité de demander une prorogation. Il répète à nouveau que selon le discours des vœux et la discussion en cours, le chantier ne démarrera pas avant fin 2018. Pour l'équilibre des finances communales, il faut attendre le paiement des factures et le versement total des subventions de l'église et du préau avant d'entreprendre tout projet d'importance.

Remarque de Patrick LESAGE : les subventions sont dues, seront-elles honorées ?

Monsieur le Maire rassure, oui elles seront payées mais le délai peut être plus ou moins long.

Alain DECHAUME demande s'il sera nécessaire de demander un « prêt » en banque pour garder l'équilibre budgétaire avant de recevoir les subventions.

A priori non, répond Monsieur le Maire, mais justement pour éviter une ligne de trésorerie ou autre dispositif il faut être bon gestionnaire et attendre le retour des partenaires financiers. Sachant que le solde des subventions ne peut être déposé qu'après la réception sans réserve du chantier, notamment pour l'église.

Pour rappel : un dossier fonds de concours a déjà été déposé à la CCPC.

De plus, ajoute Monsieur le Maire, il faut reconnaître le travail qui a été entrepris depuis le début du mandat : réfection de la Petite Rue, restauration de l'église, construction du préau, et d'autres réalisations plus modestes.

La commission travaux sera invitée à travailler sur ce projet en collaboration avec l'assistance d'ingénierie publique de la CCPC.

Monsieur le Maire conclut ce point et demande aux Elus :

- De l'autoriser à déposer les dossiers de demande de subventions auprès de la Préfecture – DETR et Amendes de police ; du Conseil Départemental – Villages et Bourgs ; à l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire ;
- De l'autoriser à signer une convention de Maîtrise d'œuvre avec la Communauté de Communes Pévèle Carembault : à l'unanimité les Elus autorisent Monsieur le Maire.

6 – Aménagement du carrefour Grand'Rue / rue des Prés

Monsieur le Maire donne la parole à Alain DECHAUME, ce point étant inscrit à l'ordre du jour à sa demande et celle de Martial CARIDROIT, dont il se fait le porte parole.

Alain DECHAUME veut attirer l'attention du Conseil Municipal sur la sécurité du carrefour Grand'Rue / rue des Prés et des piétons. Depuis la pose des barrières il est à déplorer le stationnement des véhicules sur la partie en enrobé rouge constituant le trottoir. Les piétons, les poussettes... sont obligés de descendre sur la chaussée pour passer ce secteur. Il demande pourquoi les barrières ont été posées de telle façon et rappelle les discussions lors des réunions de chantier : 5 barrières devaient être posées, seules 3 sont en place.

Gérard NOCK rappelle les réunions de chantier tenues sur ce point et notamment la décision finale, approuvée à l'unanimité des membres présents, validation de la pose de trois barrières comme réalisée. Le but attendu était de limiter le stationnement sur cet espace afin d'élargir le carrefour et sécuriser les piétons comme les usagers de la voie.

Christophe THIEBAUT reprend les deux problèmes levés par la remarque d'Alain DECHAUME : premièrement la sécurité des piétons, deuxièmement la pose des barrières devant le 26 Grand'Rue. Il confirme la décision de la commission qui, pour sécuriser le carrefour, a validé la pose de trois barrières espacées chacune de 75 centimètres, ce qui est réalisé, et, dit-il le but est atteint, le carrefour est sécurisé. Quant au stationnement des véhicules sur le trottoir, ce n'est pas uniquement à ce carrefour, c'est récurrent sur tout le linéaire de la Grand'Rue. Il faut trouver la bonne solution pour obliger les automobilistes à se garer sur l'espace stationnement.

Pauline LAHOUSSE propose de verbaliser les contrevenants.

Patrick LEMAIRE confirme le problème de stationnement Grand'Rue, n'est ce pas un problème de conception de l'espace stationnement/chaussée, la différence entre la chaussée et le parking est peu visible. Il propose également de communiquer régulièrement sur ce point : pourquoi ne pas mettre des rappels sous forme d'avertissement à toute voiture mal stationnée ? Un courrier sera adressé aux riverains.

Monsieur le Maire retient les propositions de communications.

Patrick LESAGE rappelle que la communication, telle que proposée, a été menée au moment des travaux de réfection de la Grand'Rue, mais peu d'effet.

Il n'y a eu que peu de rappels à l'ordre mis sur les voitures, rappelle Rita TRINEZ. Qui approuve aussi ce mode de communication.

En conclusion : Monsieur le Maire propose la rédaction d'un cobinfo sur ce point et d'un courrier pour les riverains de la Grand'Rue, de placer une communication ciblée sur les véhicules en défaut et si vraiment il y a insistance, demander à la Gendarmerie d'intervenir pour verbalisation, sachant qu'il ne sera pas facile de déplacer les services de la Gendarmerie pour du défaut de stationnement.

Christophe VANHALST propose de réfléchir sur les aménagements qui pourraient être mis en œuvre sur ce carrefour dans le cadre des travaux de réfection de la rue des Prés.

Monsieur le Maire rappelle une réunion tenue avec les services de l'état, Direction de l'Équipement, ce point a été abordé. Un aménagement est difficile à imaginer en raison de la proximité du « haricot » face à la place de la mairie. Mais ce point sera discuté avec la Maîtrise d'œuvre lors de la conception du projet rue des Prés.

Remarque de Pauline LAHOUSSE : si les voitures se garent correctement, elles débordent sur la chaussée et provoquent un effet de ralentissement des véhicules.

Monsieur le Maire rappelle la mise en place de priorités à droite, dans les prochaines semaines, dispositif mis en œuvre pour réduire la vitesse sur la commune.

7 – Autorisation de signer la convention d'adhésion à l'agence d'ingénierie départementale du Nord

Monsieur le Maire rappelle la mission de l'agence d'ingénierie : assistance juridique et technique . Il en serait en tant que Maire le représentant titulaire de la commune et Gérard NOCK, Premier adjoint, le suppléant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal :

- De valider l'adhésion de la commune à l'agence d'ingénierie
- De l'autoriser à signer la convention d'adhésion.

A l'unanimité les Elus approuvent.

8 – Concert organisé pour la réouverture de l'église et remercier les donateurs

Monsieur le Maire souhaite organiser un concert de musique classique dans l'église, le samedi 17 février prochain, afin de remercier les donateurs qui ont participé aux travaux par le biais de la souscription volontaire.

La paroisse sera tenue informée de ce concert, comme de celui organisé dans le cadre des Rencontres Culturelles en Pévèle le 10 novembre prochain.

Le Père Gérgory WATINE, nouveau Curé de la paroisse, a adressé un courrier en mairie, explique Monsieur le Maire, demandant une rencontre pour discuter des travaux intérieurs. Une réponse sera faite, poursuit-il, dans ce sens : l'examen des travaux à envisager sera mené en collaboration avec la paroisse tout en sachant que, pour le moment, la commune n'envisage pas de budget travaux pour l'église.

9 – Organisation de la braderie 2018

Monsieur le Maire a rencontré la Présidente de l'association « les Amis de Cobrieux » pour lui proposer de prendre en charge l'organisation de la braderie sachant que la commune garderait la gestion de la sécurité.

La présidente promet d'aborder ce sujet lors de la prochaine AG.

Dans un premier temps, il s'agit de définir le lieu et l'horaire afin de répondre aux sociétés de communication.

Lieu : Petite Rue,

Date : dimanche 2 septembre 2018 – de 13 h à 18 h.

Emplacements : si organisée par l'Association, les emplacements seront payants, à définir

Sécurisation : société privée.

Plusieurs questions sont soulevées :

- Pourquoi faire payer ?
- Pourquoi déléguer l'organisation à l'Association ?

Pour le moment il s'agit de décider de la date, les réponses à ces questions seront apportées après la rencontre avec les représentants de l'Association.

10 – Point sur la communication

Annonce et information sur la manifestation « Randos folles » organisée par la Communauté de Communes.

11 – Questions diverses :

Point sur la fibre

Les travaux d'installation sont achevés.

Baisse de tension sur le réseau ERDF

Deux habitants, un Petite Rue l'autre route de Cysoing, ont fait état de baisses de tension sur le réseau ERDF. Gérard NOCK prend le point.

Développement du compteur Linky

Christophe THIEBAUT rappelle que le compteur Linky sera développé sur le territoire avant 2019 et demande quelle sera la position de la commune.

Monsieur le Maire explique qu'il sera difficile de s'opposer. C'est un plan national.

Repas des aînés

Rita TRINEZ demande si le repas des aînés sera organisé en 2018 et à quelle date ?

Point à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine séance : jeudi 22 février 2018 à 20 heures 15.

Agenda :

- Jeudi 23 janvier : présentation des vœux du Président de la CCPC
- Samedi 3 février : réunion de la commission des finances : préparation du budget primitif 2018 à 10 heures 30.

Vu, le Maire

Jean DELATTRE